

N° 145
Mars 2011

VOUS AVEZ DIT SOLIDARITÉ ?

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Sommaire	Page
Bulletin d'adhésion	2
Premier degré : L'aide administrative Calendrier des réunions	3
Carte scolaire	4
Second degré : Mouvement	5
La mastérisation /: une réforme à réformer	6
Infos retraites	7
Affiche Colloque du 26 avril Imaginons demain	8

A l'annonce des suppressions de postes dans notre Académie le Recteur et l'Inspecteur d'Académie se sont félicités que « l'académie de La Réunion contribue à l'effort national de non renouvellement de 16 000 emplois dans le cadre de la politique de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. ... »

A ce titre l'Académie devrait perdre 162 postes (75 premier degré, 82 second degré dont 62 en LP et 5 emplois administratifs). Les conséquences de cette politique aveugle auront (contrairement au propos du Recteur) des effets sur la taille des classes dans les écoles, les collèges et les lycées, sur la prise en charge des élèves en difficulté, sur la scolarisation en maternelle mais aussi sur le fonctionnement des services ou encore sur

l'offre d'enseignement.

Depuis 2007, alors que la politique du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux tourne à plein régime, le privé ne supporte que 10 % des suppressions d'emplois.(alors qu'il représente 25% des emplois) Le projet de budget 2011 ne déroge pas à cette répartition injuste. Si la solidarité s'appliquait à tous, le privé aurait dû perdre, pour 2011, plus de 3200 postes au lieu des 1600 prévus. Au total, sur 5 ans, c'est 8000 suppressions qui lui auront été épargnées. Une telle « largesse » est financée par le budget de l'État au détriment du seul service public et laïque d'éducation.

Le service public d'Education, cible de la chasse budgétaire, est tiré vers le bas, c'est un choix politique assumé !!!!.

Le SE-UNSA condamne cette politique de régression et appelle l'ensemble de la population à se mobiliser pour que cesse ce pilonnage de l'Education Nationale.

Jean-François RIALHE

Secrétaire général du SE-UNSA 974

DEPOSE LE 2 MARS 2011

974@se-unsas.org

<http://www.se-unsas974.org>

Directeur de publication

J.F RIALHE

SE-UNSA

16,rue Jean Châtel - BP 41

97461-Saint-Denis Cedex

ISSN 1957-3863

C.P.P.A.P. 0913 S 07988

Saint - Denis

16 rue Jean Chatel
TEL : 0262-20-08-13
FAX : 0262-21-58-65

Saint - Pierre

50, rue M. et A. Leblond
TEL : 0262 96 82 82
FAX: 0262 96 82 83



Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée



ÉCHELONS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----

Classe normale	Instituteur		119	122	125	127	130	137	144	153	168
	Prof. Ecoles, Certifié, COP, CPE, PLP, prof EPS		129	136	143	152	161	173	185	200	215
	PEGC, CE-EPS, AE-CE.				128	135	141	149	157	167	176
	Bi-Admissible		137	144	153	163	172	185	200	215	224
	Agrégé		156	169	181	193	207	223	239	255	268

NON TITULAIRES			
CONTRACTUEL	124	VACATAIRE	40
AED - AVS	35		

CAS PARTICULIER		
Disponibilité	Congé parental	40
Temps partiel . CPA	<i>Cotisation au prorata du temps partiel</i>	

Hors classe	Prof. Ecoles, Certifié, CPE, PLP, prof EPS, D CIO	161	183	196	209	227	242	255
	Agrégé hors classe	215	227	239	255	268	299	
	PEGC, CE-EPS hors classe	149	157	166	176	200	215	
Cl. ex.	PEGC, CE-EPS	200	216	227	242	255		

STAGIAIRES	
Etudiant stagiaire	40
Fonctionnaire stagiaire	80
Liste complémentaire	40

RETRAITES	
Pension inférieure à 1400 €	95
Pension entre 1400 et 1850 €	116
Pension supérieure à 1850 €	125

Réduction d'impôt
66 % du montant de votre cotisation

A découper et à nous retourner
Se-Unsa
16, rue Jean Châtel BP 41
97461 Saint Denis Cedex

SITUATION PERSONNELLE

Première demande renouvellement
 Nom : Prénom :
 Nom de jeune fille : Né(e) le :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 ☒ Téléphone : Portable :
 Adresse mél :@.....

SITUATION ADMINISTRATIVE

ÉTABLISSEMENT (nom et adresse) :

SITUATION : Titulaire Stagiaire Détaché(e)-MAD Temps complet

CATÉGORIE :

PREMIER DEGRÉ

Spécialité (directeur, ZIL, ASH, IMF, SEGPA., etc.) : PE Instituteur(trice).

SECOND DEGRÉ

Discipline :

Certifié(e) PLP Agrégé(e) Bi-admissible AE-CE PEGC Section : Autre (préciser) :

Chargé(e) d'enseignement Eps Professeur EPS CPE/

NON TITULAIRES

Etudiant stagiaire (M1, M2) Liste complémentaire Fonctionnaire stagiaire Catégorie (PE, PLP...):

RETRAITÉS

COTISATION

Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle
 Temps complet Temps partiel% CLM, CLD, CFA

Échelon : Montant de la cotisation :

Mode de paiement: Chèque Virement Prélèvement automatique fractionné (formulaire à imprimer : http://www.se-uns974.org/contact/adhesion/prelevement_2010-2011.pdf) Carte Bancaire (<http://www.se-uns974.org/spip.php?rubrique182>)

J'adhère au Syndicat des Enseignants, date et signature :



L'Aide administrative, un long fleuve pas tranquille

Depuis la rentrée scolaire, l'aide administrative obtenue par le seul Se-Unsa en 2006, disparaît des écoles au gré des fins de contrat des EVS.

Dans le même temps les tâches des directeurs et directrices d'écoles ne cessent de s'alourdir et de se complexifier.

C'est dans ce contexte et dès septembre, que le Se-Unsa lance l'action « *Je fais ce que je peux. Rendez-nous l'aide administrative* » et multiplie, les interventions auprès du ministère de l'Education nationale, de celui de l'Emploi et du Travail et enfin de l'Elysée.

Dans son courrier du 3 février, Luc Chatel pose l'objectif programmé de diminution de ces contrats à l'occasion de leurs termes respectifs et des droits épuisés des personnes qui les occupent. Il l'explique par un triplement du coût de ces emplois pour le ministère !!!

Par ailleurs, il affirme la priorité à l'accompagnement de la scolarisation des élèves handicapés qui connaît une inflation de demandes. « *Il souhaite, à chaque fois que c'est possible, que soit maintenue l'aide administrative* ».

Pour le Se-Unsa le compte n'y est pas.

Le 10 février, le Président de la République annonce des mesures concernant l'emploi aidé, nous interpellons une fois encore le ministre de l'Education nationale et nous lui demandons de concrétiser ces mesures en aide administrative dans les écoles. Par un courrier du 15 février au secrétaire général du SE-Unsa, Luc Chatel indique que « *Les derniers engagements du Président de la République et la mobilisation de 500 millions d'euros en faveur de l'emploi [le] conduisent à penser que [son] ministère pourra retrouver très bientôt la capacité à maintenir à son niveau initial le dispositif d'aide administrative des directeurs d'école* ». Il rappelle sa volonté de voir l'aide administrative maintenue « *conformément au protocole de 2006* ».

Enfin une bonne nouvelle....mais il ne faut surtout pas relâcher la pression, il est plus que jamais nécessaire que chaque école rappelle sa volonté de bénéficier de l'aide administrative. (voir courrier à adresser à l'IA flash du 16 février: <http://www.se-unsa974.org/>)

C'est fort de ces demandes que le SE-Unsa pourra intervenir auprès des préfets et sous-préfets en charge de la politique de l'emploi afin que ce dossier soit réglé rapidement.

Soyons vigilants

Jean-François FONTAINE
Secrétaire Ecoles

CALENDRIER DES REUNIONS INFORMATIONS SYNDICALES

Premier degré

Nous organiserons trois réunions d'informations syndicales.

Elles se dérouleront les mercredis matin de 8h30 à 11h30 selon le calendrier suivant :

Le 30 mars 2011 à la Médiathèque DE SAINTE-SUZANNE

Le 06 avril 2011 à la salle de la mairie annexe de Pont d'Yves au TAMPON

Le 13 avril 2011 au Centre Jacques Tessier à LA SALINE LES BAINS

Ces réunions seront à déduire des heures d'animations pédagogiques ou de concertations.

Les convocations ainsi que l'information à donner aux IEN vous seront envoyées prochainement. par mail Pour les réunions d'informations syndicales l'autorisation doit être déposée une semaine avant la réunion.

CALENDRIER FORMATIONS SYNDICALES

PREMIER ET SECOND DEGRE

(chaque fonctionnaire a le droit à 12 jours de formation syndicale par an)

Le SE-UNSA organise un colloque :

Le 26 avril 2011 à l'ADPE, à Saint-Denis :

« Imaginons l'Ecole, le Collège, le Lycée de demain » avec Claire Krepper, secrétaire Nationale

Claude Lelièvre, historien de l'éducation, professeur à l'université Paris Descartes

Formation syndicales retraites :

Le 5 avril 2011 à Saint-Denis au CREPS

Le 7 avril 2011 à La Saline au centre Jacques Teysier

Le 12 avril à Saint-Pierre à la Capitainerie

Le 14 avril 2011 à Saint André au Lycée Garriga

Les demandes d'autorisation sont envoyées par mail et devront être déposées un mois avant le jour de la formation

Mon choix c'est l'Unsa !

Le ministère a demandé aux recteurs de ne communiquer sur les suppressions de postes dans le premier degré qu'après les élections cantonales, ce qui en dit long sur l'impopularité de ces mesures. Cependant à travers quelques fuites nous savons comment il utilisera les 12 leviers préconisés par le Ministère de l'Education Nationale.

La suppression de 75 postes dans le premier degré, 82 postes dans le second degré contrairement aux discours du Recteur auront un impact sur la qualité de l'enseignement et la réussite des élèves les plus en difficultés.

Pour le second degré le CTP du vendredi 2 février a déjà dévoilé les DHG (dotations horaires globales) nous savons que 8 postes seront supprimés dans les lycées généraux, 63 dans les lycées professionnelles et au vue de l'augmentation des effectifs en collège 28 postes y seront redéployés

Pour le premier degré malgré le blackout organisé par le Recteur nous savons que 15 postes de RASED (Réseaux d'aide aux élèves en difficulté) seront supprimés c'est donc la population scolaire la plus fragile qui sera pénalisée, 15 CLIN (classe d'initiation) c'est mettre en difficulté des

enfants non francophones qui auront plus de mal à rentrer dans les apprentissages, 5 postes de conseillers pédagogiques c'est la formation des jeunes enseignants qui sera encore affaibli, 5 animateurs informatiques c'est des difficultés supplémentaires pour les écoles pour gérer le parc informatique déjà insuffisant, la suppression de 5 intervenants en langue est aussi une remise en cause de la qualité de l'enseignement des langues vivantes dans le premier degré.

Reste 30 postes à supprimer : ce seront les moyens de soutien octroyés aux écoles les plus en difficulté qui seront sacrifiés.

La possibilité de scolariser les enfants de 2 ans est stoppée à la Réunion alors qu'elle est dans ce département 2 à 3 fois inférieure à la métropole ce n'est pas acceptable.

Les enquêtes PISA démontre que les inégalités se creusent entre les catégories sociales et scolaires les choix qui sont faits ne vont pas dans le bon sens et creuseront encore les inégalités sociales et scolaires.à la Réunion. C'est une régression sans précédent qui se prépare.

RESEAU....dead ?

Une première vague de suppression de postes il y a trois ans a amputé les RASED d'une trentaine de moyens. Ces moyens avaient été pris sur des postes d'enseignants spécialisés occupés depuis plusieurs années par des enseignants non titulaires des diplômes spécialisés (faute de moyens suffisants de formation !). Cette opération a eu pour conséquences la disparition des aides spécialisées dans les circonscriptions du bassin EST majoritairement : ainsi il n'y a plus aucun enseignant assurant l'aide rééducative (maitre G) à Sainte marie, plus aucun enseignant pour l'aide pédagogique en regroupement d'adaptation dans cette même commune. La commune de la Possession connaît la même difficulté. Ailleurs les moyens restant sont largement insuffisant pour couvrir les besoins, de nombreux postes sont occupés par des non spécialisés et le dispositif RASED a été vidé de son sens.

Sur ce contexte de pénurie, l'administration parle depuis deux ans de la nécessité d'une nouvelle répartition des moyens ASH pour rééquilibrer les secteurs , oubliant que le déséquilibre est bien du fait de la politique de suppression de postes et des raisonnements erronés de l'administration pour répondre à cette injonction gouvernementale. Prendre comme critère de fermeture les postes qui sont restés vacants depuis de nombreuses années va assurément déséquilibrer les moyens d'aide pour la grande difficulté scolaire sur le territoire. : la politique de restriction budgétaire est encore une fois insoutenable !!!

Les enseignants spécialisés n'en peuvent plus d'être les boucs émissaires de la politique gouvernementale et d'être traités avec autant de mépris. On parle d'eux comme des enseignants qui ne seraient pas face à élèves. Mais tous les jours ces enseignants sont face à des élèves ; des élèves qui sont en souffrance dans les classes et qui ont besoin de temps de travail en petit groupe et d'une pédagogie différente pour entrer dans les apprentissages, c'est ce que leur ap-

porte les maitres spécialisés dans l'aide pédagogique...Les maîtres rééducateurs apportent tous les jours leur aide face à des élèves ayant des difficultés de comportement. Les psychologues scolaires sont tous les jours face à des élèves en très grande souffrance ou en situation de handicap pour les aider à trouver leur place.

De plus dans le contexte actuel le discours n'arrête pas de changer avec un revirement quasiment tous les mois et des ambivalences flagrantes ; en novembre l'administration parlait de travailler « à moyens constants » en assurant que les RASED ne souffriraient plus des suppressions dans la mesure où les besoins dans l'académie étaient importants et déjà insuffisamment couverts. La parole donnée il y a quelque mois ne tient plus ! On met en avant les difficultés des élèves et les résultats préoccupants aux différentes évaluations, on parle de la nécessité de remédier à ce fléau et on supprime des postes et surtout ceux qui sont destinés à apporter une aide aux élèves les plus en difficultés.

Plus que jamais nous devons nous mobiliser pour protester contre les suppressions de postes qui encore une fois vont toucher en premier lieu les RASED et les autres aides en faveur des élèves en grande difficulté scolaire !

Catherine HOARAU-SOUBEYRAND

Responsable ASH



Le mouvement dans le second degré

Les opérations de mouvement sont un moment important dans notre carrière. Il ne s'agit pas pour nous de gérer les flux, mais bien de faire en sorte que le projet de mutation du collègue soit respecté : pas de modification arbitraire de ses vœux en groupe de travail, et surtout contacter le collègue dès lors qu'il faut effectuer un changement. Il est donc important de nous contacter lorsque vous souhaitez changer de poste. **La liste des postes vacants est une liste indicative !**

Lorsque vous souhaitez muter, il faut demander, par ordre de préférence, là où vous souhaiteriez être, sans se soucier si le poste est vacant ou pas.

Les opérations du mouvement inter-académique vont se terminer, et dès le 30 mars, débiteront les opérations liées au mouvement intra académique.

En ligne, sur www.se-uns974.org, tout le calendrier des opérations liées au mvt intra 2011.



mvt2011@se-uns974.org

Calendrier prévisionnel

Saisie des candidatures :
www.education.gouv.fr/iprof-siam
 ou www.ac-reunion.fr, icône I-Prof, du 30 mars 2011 à 12h00 au 20 avril 2011 à 12h00

21 avril 2011

Edition et remise des confirmations de vœux dans les établissements d'affectation
 Date limite de retour des documents : le 28 avril 2011, délai de rigueur au Rectorat bureau DPES 3 et par fax (02 62 48 11 11)
 Traitement et contrôle des demandes du 29 avril 2011 au 06 mai 2011

Réforme du lycée : le ministre ne peut se soustraire à l'application des textes !

Le SE-Unsa et le SNPDEN-Unsa ont apporté leur appui à la réforme de la voie générale du lycée. Ils l'ont soutenue parce qu'elle permet la mise en place de dispositifs pédagogiques répondant aux besoins d'un plus grand nombre de lycéens.

Des décrets et des arrêtés d'application traduisent cette volonté en fixant une obligation de moyens. Les contraintes de préparation de la rentrée 2011 obèrent l'impact positif que la réforme devrait avoir pour les élèves. La pression budgétaire et la recherche de « gisements d'efficacité » conduisent de nombreux recteurs à passer outre les dispositions pourtant clairement inscrites dans les textes.

Le SE-Unsa et le SNPDEN-Unsa sont bien décidés à porter le fer dans chaque académie où de telles pratiques seraient avérées. Ils ne peuvent accepter que la réforme soit détournée de ses objectifs à des fins comptables.

Calendrier des CAPA 2nd degré

- ◆ 24 mars, GT postes SPEA
- ◆ 24 mars, CAPA Liste Aptitude Corps de certifiés
- ◆ 4 avril, GT Mesures de Cartes scolaires
- ◆ 7 avril, CAPA PEGC Mvt Intra
- ◆ 21 avril, GT Congé de formations
- ◆ 25 mai, GT Vœux et barèmes Mvt Intra
- ◆ 1er juin, GT Postes vacants
- ◆ 7 juin, CAPA Révision d de notes
- ◆ 20 juin, FPMA Mvt intra 2011
- ◆ 27 juin, CAPA Accès à la hors-classe

Nous vous invitons à nous contacter si votre dossier devra être étudié lors de ces GT ou CAPA.

Des RAR aux ECLAIR* : copie à revoir !!!

Le SE-UNSA part de son opposition à la décision du ministre de proposer à l'ensemble des RAR une transformation en ECLAIR à la rentrée 2011 pour plusieurs raisons :

- les principes qui fondent le dispositif CLAIR, futur ECLAIR, sont contestables :
- Transformation d'une politique centrée sur la réussite scolaire en une politique centrée sur l'amélioration du « climat » de l'établissement : la transformation d'enseignants-référents aux missions pédagogiques en « préfets des études » aux missions éducatives témoigne de ce glissement.
- Dérégulations en matière de gestion des personnels : Confusion des missions des enseignants, CPE et COP, Développement des postes à profil avec avis prééminent du chef d'établissement sur les recrutements, Mise en place d'indemnités à montant variable selon les décisions du chef d'établissement.

Le SE-Unsa a soulevé plusieurs questions quant à l'impact de cette transformation sur les personnels :

- L'extension du dispositif aux écoles conduira-t-elle à de nouvelles pratiques d'affectation dans le premier degré ? Le SE-Unsa a demandé que toutes les procédures soient transparentes et fassent l'objet de discussions dans les commissions paritaires.
- Quel avenir pour les enseignants référents et les secrétaires des comités exécutifs ? A cette question, le cabinet a répondu que des expertises étaient en cours, qui déboucheraient sur des propositions.

Enfin, le SE-Unsa a demandé que le vote des conseils d'administration soit respecté. Cependant, le ministère détient un moyen de pression particulièrement redoutable : le maintien des moyens complémentaires liés au dispositif RAR dépendra de la transformation en ECLAIR. Ce chantage est inacceptable !

*Ecoles, collèges et lycées pour l'innovation, l'ambition et la réussite

NOS ENQUETES + VOS REponses
= UN PROJET FEDERAL pour une meilleure
professionnalisation des enseignants

Le métier d'enseignant n'attire plus (chute des candidats comprise entre 40 et 50 %) ceci s'explique d'autant mieux lorsqu'on se penche sur les conditions de « formation » des stagiaires. A l'issue d'enquêtes menées par l'UNSA Education, un projet fédéral (ensemble de syndicats représentant les différents secteurs de l'éducation) a vu le jour.

Les enquêtes ont permis de dégager une problématique commune aux stagiaires et aux formateurs : **une charge de travail démesurée pour le stagiaire**. Cette situation bien réelle dans notre académie avec les formations organisées le mercredi rendent les conseils donnés par les formateurs difficiles à appliquer par manque de temps, le mercredi ne pouvant être utilisé pour la préparation des cours. De plus, une grande majorité des formateurs enquêtés expriment le besoin d'une formation « professionnalisante » avec **plus d'observation de pratique de classe et de formation sur la gestion de groupes pour les stagiaires**. (Pour plus de détails cf. le tableau ci-dessous).

Pour répondre au mieux aux besoins exprimés et dans le cadre de ce projet alternatif, l'UNSA Education propose une formation pour les futurs enseignants axée sur les points suivants :

Admissibilité du concours en fin de M1

Année de M2 en alternance pour une plus grande professionnalisation

Des modules communs aux 1^{er} et 2^d degré pour apprendre à exercer ensemble les responsabilités professionnelles

Une année pour les stagiaires également en alternance

Des formateurs de terrain titulaires d'un certificat de formateur d'adultes

Voici un tableau synthétique des résultats dont le pourcentage est **supérieur à 50 %** :

Manque de temps pour accomplir la mission du formateur	76 %
Manque de formation sur la gestion d'un groupe pour le stagiaire	73 %
Manque d'observation de pratique de classe pour le stagiaire	70 %
Charge de travail du stagiaire trop importante	60 %
Manque de temps pour appliquer l'ensemble des conseils reçus pour le stagiaire	56 %
Manque de formation à la mission de tuteur (du formateur)	53 %

NB : lire le **projet fédéral** en allant sur le site local du se-Unsa : <http://www.se-uns974.org>

Véronique TAURAN
 Responsable « jeunes enseignants »

La mastérisation, une réforme à réformer

Le SE-UNSA considère qu'il y a urgence à réformer la réforme dite de la mastérisation pour donner aux enseignants une réelle formation professionnelle.

Les premiers effets de la mastérisation a été une baisse sensible du nombre de candidats au concours 2011. On enregistre une baisse des inscriptions aux concours de 40% dans le premier degré et de plus de 50 % dans le second degré.

Il faut y ajouter un calendrier intenable qui transforme l'année de M2, pour les étudiants qui se destinent au métier d'enseignant, en une véritable course d'obstacles (préparation aux écrits du concours, mémoire du master, stages en établissement obligatoires pour valider le master 2 etc...). De plus, la baisse du nombre de places offertes au concours n'est pas de nature à motiver les étudiants à s'engager dans des masters qui les conduiront à devenir enseignant ou CPE.

Pour ceux qui ont réussi le concours, l'année de stage est vécue comme une véritable année de galère. C'est ce que l'on peut comprendre lorsque l'on lit les témoignages que laissent les stagiaires actuels sur le blog du SE-Unsa qui leur est destiné : www.viedejeuneprof.org. La plupart, 84% d'entre eux, ont le sentiment de ne pas être bien formés et on sent même chez certains, environ 8%, l'envie de démissionner.

Disons-le tout net : la situation est inextricable. La réforme à la petite semaine telle qu'elle a été conçue avec la complicité passive de certaines organisations syndicales n'est pas amendable.

Le SE-Unsa continuera à combattre cette réforme avec toute son énergie.

Enseigner s'apprend et certainement pas de la manière actuelle !

Thierry VLODY

Responsable « jeunes enseignants »

www.viedejeuneprof.org





L'UNSA ayant fait le choix de l'unité d'action syndicale la plus large possible, nous avons vécu le 2nd semestre de l'année 2010

sous le signe de la mobilisation intersyndicale pour dénoncer le projet de loi sur les retraites 2010.

Cette loi, passée en force, sans négociation et contre l'opinion publique qui soutenait le mouvement social, est particulièrement **INJUSTE** car son coût repose essentiellement sur les salaires, elle refuse tout élargissement de son financement à d'autres revenus, privilégie les seules mesures d'âge et accroît les inégalités, en particulier celles relatives à la pénibilité, au sexe et à l'emploi.

Revenons aux grandes modifications imposées par la réforme ; pour les agents de la fonction publique, voici ce que la loi change :

Les mesures d'âge avec le recul progressif de 2 ans, de l'âge légal de départ, de l'âge limite de départ obligatoire, de l'âge d'annulation de la décote.

- Le montant des cotisations avec un relèvement de 7,85 à 10,55% sur 10 ans.
- L'ouverture des droits à pension avec passage de 15 à 2 ans de la durée des services effectifs nécessaire (mais suppression de la validation des services auxiliaires pour les fonctionnaires titularisés après le 1^{er} janvier 2013.)
- Le départ anticipé des parents de 3 enfants est modifié négativement, voire même supprimé à partir de 2013, pour ceux n'ayant pas à cette date, 15 ans de service et 3 enfants.
- Le dispositif CPA (Cessation Progressive d'Activité) est supprimé.
- Le bénéfice du « minimum garanti » est soumis à conditions.
- Le traitement continué disparaît.
- La prise en compte des bonifications pour service hors Europe est désormais supprimé dans le calcul de la surcote. (Est-ce un signe ?...)

Localement,

- Le point précédent est préjudiciable pour nos collègues.
- La nouvelle loi accentue le caractère néfaste de la réforme de l'ITR (Indemnité Temporaire de Retraite) de décembre 2008, et plus particulièrement pour les parents de 3 enfants.
- Enfin, dans le 1^{er} degré, sans crainte de créer des problèmes inutiles, elle oblige à partir au 31 août, faisant

fi des spécificités locales dont la date de rentrée scolaire est fixée aux environs de la mi-août.

- On le sait, cette loi ne résoudra rien, et nombre d'échéances à venir nécessiteront notre vigilance :

La mobilisation a sauvé le **calcul sur les 6 derniers mois**, jusqu'à quand ?

Pour la **pénibilité** des propositions seront faites ultérieurement...

Le gouvernement ne désarme pas sur la création d'une **caisse de retraites pour les fonctionnaires de l'Etat** : ce qui aurait pour but de lier le montant des pensions aux cotisations donc de justifier soit une augmentation de cotisation soit une baisse de la pension si le nombre de cotisant diminue comme actuellement.

Dès 2013, une réflexion nationale sur une **réforme systémique des retraites** sera engagée.

Les travaux du Comité de Pilotage des Retraites créé par la loi, et ceux du COR (Conseil d'Orientation des Retraites) pourraient proposer de **nouvelles mesures de redressement**, l'un d'ici 2018, l'autre à l'horizon 2020.

Localement, d'ici le 31 mars 2011, le gouvernement devra remettre aux parlementaires un rapport sur les bonifications pour service hors Europe en vue d'une réforme, voir d'une disparition du dispositif. Un rappel douloureux : dès 2019, l'ITR se verra amputer de 10% de son montant chaque année pour disparaître définitivement à la fin de l'année 2028 (Loi de décembre 2008 sur l'ITR). Pour un financement plus solidaire et plus juste, éloigné des mirages des fonds de pension, l'UNSA persistera dans **la défense de notre pacte social**, et pour cela, maintiendra en 1^{ère} urgence la nécessité, de **redonner crédit à la solidarité intergénérationnelle** et de **garantir le financement des systèmes de retraites par répartition**. **Une réforme était possible, mais pas celle-là.** (Voir les « 7 propositions pour garantir nos retraites » à la page internet :

http://www.unsa.org/retraites_2010/7propositions.html .

Vos conseillers techniques « retraites »,

Jacques LIBERT (0692 851193) -

Bernard ROUSSELIE (0692 770819)



Pour en savoir plus l'UNSA organise 3 journées pour débattre des retraites :

Le 5 avril 2011 à Saint-Denis au CREPS

Le 7 avril 2011 à La Saline au centre Jacques Teyssier

Le 12 avril à Saint-Pierre à la Capitainerie

Les demandes d'autorisation sont envoyées par mail et devront être déposées un mois avant le jour de la formation



www.se-unsa974.org

Imaginons demain

une école
un collège
un lycée

interdisciplinarité
discipline contenu **métier**
savoirs **compétences** service
Socle commun rythmes **projet**
acquis des élèves accompagnement **accueil**
évaluation service **sens**
orientation **réussite**

Un colloque du SE-Unsa

Le 26 avril 2011

à Saint Denis - Parc des expositions

Avec la participation de

- Claire KREPPER, Secrétaire Nationale du SE-UNSA

- Claude LELIEVRE, Historien de l'Éducation

Professeur à l'université Paris Descartes

<http://avenirducollege.wordpress.com/>

Le **Service Public**
au **coeur**

UNSA
education